



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L' AISNE
Château de Mailly
02007 LAON CÉDEX

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE
(INFÉRIEUR A 90 000 €uros HT – ARTICLES 28 et 40 du C.M.P.)

AVIS DE PUBLICITÉ

OBJET :

Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne (Exercices Comptables 2007 à 2012)

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Application du décret 2000-470 du 31/05/2000 paru au Journal Officiel du 01/06/2000 faisant obligation aux Centres de Formation d'Apprentis dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public de certification des comptes par un commissaire aux comptes.

LIEU D'EXÉCUTION :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne – Château de Mailly – 02000 URCEL

DÉLAI D'EXÉCUTION :

Dès réception par le titulaire de sa notification. Le planning d'intervention sera établi avec le titulaire du marché en collaboration avec le Service Comptable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne

CONTACT :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne – Daniel GABET – Château de Mailly – 02007 LAON CEDEX -Tél : 03.23.21.86.81 – Fax : 03.23.21.66.20 – Courriel : compta@cm-aisne.fr

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

15 Novembre 2007

CRITERES DE CHOIX DU PRESTATAIRE : classés par ordre de priorité décroissante

- Prix : 60 %

- Connaissance de la révision comptable des Centres de Formation d'Apprentis ou d'établissements comparables : 40 %

DATE D'INSERTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS DE L' AISNE :

24 Octobre 2007